

L'honorable M. ROBERTSON : Je ne me trompe pas et ne veux pas tromper. Chaque section alternative (une pour la compagnie et l'autre pour le gouvernement) devait être donnée le long de la voie. Vous avez fait la même chose pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, et vous avez toujours prétendu depuis que vous avez donné de la valeur aux terres du Nord-Ouest en y faisant passer le chemin en question. Les mêmes résultats auraient été obtenus si le bill concernant le chemin de fer du Yukon n'avait pas été rejeté.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Le bill ne proposait pas de donner un seul acre de terre à la compagnie dans la partie du pays à travers laquelle la ligne devait passer.

L'honorable M. ROBERTSON : Je demande pourquoi le bill a été rejeté ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Nous vous dirons cela bientôt.

L'honorable M. ROBERTSON : Je ne sais pas. Peut-être le Sénat a-t-il bien fait de rejeter le bill. Il y a cependant de grands doutes à ce sujet. Je pense que le Sénat mérite des éloges pour avoir rejeté d'autres bills. Sans doute le Sénat devra encore rejeter, après les avoir étudiées, d'autres mesures. Je remarque en ce moment que nos amis les journalistes prédisent que le Sénat rejettera cette année quelques bills. J'aimerais à savoir où ils prennent leurs renseignements ? Je crois qu'un journaliste se montre impertinent en portant de pareils jugements en l'espèce. Je pense que les gens qui désiraient l'abolition du Sénat devraient être satisfaits des changements qui s'y opèrent actuellement. Les chiffres que j'ai cités tout à l'heure démontrent que le Sénat se transforme assez vite pour plaire à n'importe qui ou à n'importe quelle catégorie d'hommes. De nouveaux éléments y entrent tous les jours, et des hommes qui donnaient du cachet au Sénat disparaissent bien vite, à notre grand regret. Quelques-uns des hommes les plus vieux qui siègent ici, qui donnaient, comme je l'ai dit, du cachet au Sénat, qui en ont doté le pays, qui l'ont fait entrer dans l'histoire parlementaire du pays, malheureusement disparaissent bien vite. Mais il y a une observation qui doit être faite ici. Sous le régime conservateur les membres libéraux du

Sénat furent noyés. A l'avènement des libéraux il n'y avait que dix ou onze sénateurs libéraux. A présent nos amis les sénateurs conservateurs disparaissent rapidement, et cela fait pencher la balance du pouvoir du côté des libéraux. J'admets cela. Voilà une assertion qui pourrait être faite en faveur du système électif. Ce système maintiendrait l'équilibre dans le Sénat. D'autre part, je ne crois pas qu'un grand mal résulte de la diminution du nombre des sénateurs. Tant qu'il y aura une douzaine ou deux douzaines de bons sénateurs sur les deux côtés de la Chambre ils exprimeront leur idées aussi énergiquement et aussi efficacement que s'ils étaient trois douzaines. Nos amis sont maintenant 33. Ils pourraient être diminués de moitié en nombre et seraient capable d'exprimer leurs idées avec d'aussi bons résultats qu'ils le font à présent. Ils pourraient critiquer les mesures, les combattre ou les approuver en composant une opposition de quinze ou vingt membres aussi bien qu'ils le font actuellement. Je dirai donc, pour ne pas retenir plus longtemps la Chambre, que nous agissons sagement en laissant le Sénat tel qu'il existe à présent, en conservant notre mode de nommer les sénateurs, en rendant hommage aux pères de la confédération qui ont donné au Sénat sa constitution et ses pouvoirs, et je dirai de plus que nous ne devons pas faire attention aux remarques grossières et désobligeantes comme celles qui ont été faites récemment dans un journal de Toronto par des hommes qui ne connaissent pas ou qui connaissent peu les éléments qui composent le Sénat. Je suis heureux de voir qu'un autre journal, bien supérieur au "News," de Toronto, la "Gazette," de Montréal, conseille aux membres de la Chambre des communes de cesser de discourir et de faire leur besogne, ou bien de retourner dans leurs foyers et de laisser faire la besogne aux sénateurs qui la font bien mieux qu'eux. Je suis donc d'opinion, je le répète, que nous ne devons pas nous occuper des remarques grossières que font des membres de la Chambre des communes et quelques journalistes, qui connaissent bien peu ce que nous discutons.

Un point important qui semble avoir été oublié dans cette discussion, c'est l'exemple que donne le Sénat, au point de vue parlementaire et social.